

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°050 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-011/PRES-TRANS DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°7181-BF ET DU DON N°E100-BF, SIGNE LE 30 JUIN 2022 A OUAGADOUGOU, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE RESILIENCE/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PUDTR)

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député **Dr Diédon Alain HIEN**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 26 juillet de 14 heures 50 minutes à 15 heures 30 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail dans sa salle, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-011/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°7181-BF et du don n°E100-BF, signé le 30 juin 2022 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'urgence de développement territorial et de résilience/financement additionnel (PUDTR).

Auparavant, la CDD saisie pour avis a tenu une séance d'appropriation, le mercredi 19 juillet 2023, de 09 heures 35 minutes à 16 heures 35 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond, par le député Diédon Alain HIEN, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- introduction ;
- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement ;
- conclusion.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- le montant réel du financement additionnel objet du présent projet de loi ;
- la notion « d'intervention d'urgence conditionnelle » mentionnée à la composante 5 du projet ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour que les bénéficiaires finaux profitent réellement des retombées du projet ;
- les raisons de la présence de la commission d'engagement dans les caractéristiques du Don ;

- le montant des commissions à la charge de l'Etat burkinabè inscrites dans le présent accord de financement ;
- les partenaires techniques et financiers qui interviennent dans le financement du PUDTR et les acquis déjà engrangés par le présent accord de financement ;
- l'enveloppe globale du PUDTR avec ce financement additionnel objet du présent accord de financement;
- la non prise en compte de la région de l'Est dans le financement du PUDTR alors qu'elle fait partie des zones à forts défis sécuritaires ;
- l'état de mise en œuvre du projet à ce jour ;
- la place réservée au Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité dans la mise en œuvre du projet, dans la mesure où c'est ce ministère qui assure la tutelle administrative des communes ;
- la différence entre « une commission d'engagement » et « une commission de service » ;
- les précautions prises par le Gouvernement pour prévenir et gérer les Violences basées sur le Genre (VBG) dans les zones ciblées par ce projet ;
- les prestations prévues en faveur des personnes victimes de VBG.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

De ces échanges, la CDD a déploré la présence de la commission d'engagement dans tout le processus du financement (accord de crédit et accord de don).

Se fondant néanmoins, sur l'appropriation du dossier et sur l'audition du Gouvernement, la CDD estime que la ratification de l'ordonnance permettra de :

- réduire les effets de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- transformer le secteur de production agro-sylvo-pastoral ;
- renforcer les moyens de subsistances des populations y compris les personnes déplacées internes (PDI) à travers le petit commerce et aussi les petites et moyennes entreprises.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 26 juillet 2023

Le Rapporteur



Dr Alain Diédon HIEN

Le Président



Moussa KONE
Officier de l'Ordre de L'Etalon

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	TUINA Kanibè	PRCE
3.	SIDIBE Mariam	PP
4.	HIEN Diédon Alain	OSC
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
6.	KABRE Kalifa	FVR
7.	KABRE Aboubacar	PRCE
8.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
9.	ZONGO Sayouba	PRCE
10.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	BONZI Nonyeza	FVR
2.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du Président
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire